

Programme provincial de subventions pour la santé et le mieux-être 2014-2015



Ministère des Aînés, du Mieux-être et du Développement social

Programme provincial de subventions pour la santé et le mieux-être

Le programme de subventions pour la santé et le mieux-être est une initiative appuyée par le plan provincial sur le mieux-être (*Provincial Wellness Plan*) dirigé par la Division de la promotion de la santé du ministère des Aînés, du Mieux-être et du Développement social. Le Plan sur le mieux-être a pour but d'améliorer la santé générale et de favoriser le mieux-être de la population en mettant l'accent sur la promotion de la santé et en renforçant l'action communautaire pour traiter les priorités en matière de mieux-être, à savoir, entre autres :

- nutrition saine;
- activité physique;
- lutte contre le tabagisme; et
- prévention des blessures.

Ce programme de subventions offre un financement ponctuel aux demandeurs admissibles, à titre de contribution au coût d'un projet qui fait la promotion d'une ou de plusieurs priorités en matière de mieux-être, et qui favorise un mode de vie sain et le mieux-être.

Les propositions doivent répondre aux critères d'admissibilité mentionnés plus bas. Elles seront évaluées dans le cadre d'un processus d'examen. Le ministre des Aînés, du Mieux-être et du Développement social approuvera les recommandations finales de financement. On veillera à ce que le financement soit réparti équitablement dans l'ensemble de la province.

Critères d'admissibilité

Pour bénéficier du financement, les demandeurs et leurs projets doivent répondre aux critères suivants :

Demandeurs admissibles

Les demandeurs doivent appartenir à une des catégories suivantes :

- Organisation à but non lucratif;
- Comité de loisirs constitué en personne morale;
- Église;
- Municipalité constituée en personne morale;
- District de services locaux;
- Gouvernement ou organisation autochtone.

Les demandeurs doivent résider à Terre-Neuve-et-Labrador.

Les demandeurs doivent être en règle avec le gouvernement provincial. Par exemple un demandeur ne doit pas avoir de rapports ou de formulaires en souffrance liés à des programmes de subventions antérieurs à remettre au gouvernement ou à Service T.-N.-L.

Demandeurs non admissibles

Les organisations à but lucratif, les écoles, l'Université Memorial de Terre-Neuve, les régies régionales de la santé, les professionnels de la santé à titre individuel et les particuliers ne sont pas admissibles au Programme provincial de subventions pour la santé et le mieux-être.

Les projets de recherche ne sont pas admissibles.

Montants du financement

Les sommes demandées doivent se situer entre 5 000 \$ et 10 000 \$ et être utilisées pour financer intégralement un projet ou contribuer au coût total d'un projet.

Description des projets

Les projets proposés doivent favoriser un mode de vie sain et le mieux-être en faisant la promotion d'une ou de plusieurs priorités en matière de mieux-être, à savoir, entre autres :

- nutrition saine;
- activité physique;
- lutte contre le tabagisme; ou
- prévention des blessures;

Les demandeurs sont encouragés à créer des partenariats avec d'autres groupes ou organisations pour présenter leur demande de subvention pour la santé et le mieux-être.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles peuvent comprendre, entre autres, les suivantes :

- Salaires des employés du projet;
- Honoraires, conférenciers;
- Frais de déplacement des personnes-ressources ou des participants (p. ex. déplacements liés à la participation aux activités ou services communautaires);
- Matériel documentaire (p. ex. manuels didactiques et pédagogiques);
- Achat de collations ou d'aliments sains pour les activités du projet;
- Publicité et impression (p. ex. dépliants, affiches et articles promotionnels);
- Achat de matériel et d'équipement léger liés au projet (p. ex. ballons d'exercice, mini-haltères, tapis d'exercice).

Dépenses non admissibles

Les dépenses non admissibles comprennent les suivantes :

- Dépenses d'immobilisation (p. ex. rénovation d'immeuble, construction ou réfection de terrains de sport ou de sentiers pédestres, équipement de conditionnement physique comme les tapis roulants et les haltères, mobilier de bureau, appareils électroménagers, ordinateurs, etc.);
- Projets qui recourent manifestement des activités existantes au sein de la communauté ou de la région;
- Contributions à des campagnes annuelles de financement;
- Coûts de fonctionnement de base (p. ex. chauffage, éclairage, personnel organisationnel de base, locaux à bureaux);
- Bourses d'études individuelles;
- Frais d'adhésion;
- Financement de projets de recherche.

Exigences en matière de rapports

Dans le mois qui suit l'achèvement du projet, le demandeur doit présenter le rapport final du Programme provincial de subventions sur la santé et le mieux-être. Ce rapport final doit expliquer comment les fonds ont été utilisés, les répercussions du programme sur les participants et la communauté dans son ensemble, les leçons tirées et les plans de suivi éventuels. Un modèle de rapport final sera envoyé aux demandeurs retenus.

Évaluation des demandes

Les demandes seront examinées individuellement en fonction des ressources disponibles et des critères suivants :

- Possibilités accrues pour les citoyens d'adopter un mode de vie sain et actif;
- Pertinence du projet par rapport aux activités de l'organisation ou du groupe;
- Pertinence de la répartition du budget;
- Respect des critères d'admissibilité;
- Respect des exigences liées à l'attribution de subventions antérieures.

Modalités de versement des subventions

Les subventions provinciales pour la santé et le mieux-être sont versées sous la forme d'un paiement unique après approbation des demandes. Le paiement est effectué à l'ordre de l'organisation ou du groupe signataire de la demande. Les nouveaux groupes et organisations et les groupes déjà bénéficiaires dont l'adresse postale ou les coordonnées auraient changé, sont priés de s'inscrire, grâce au lien suivant, au paiement par dépôt direct ou par virement électronique.

Inscription en ligne au dépôt direct/virement électronique : <http://www.fin.gov.nl.ca/fin/forms>.

Date limite de dépôt des demandes

Les demandes dans le cadre du Programme de subventions pour la santé et le mieux-être 2014-2015 doivent parvenir à la Division de la promotion de la santé du ministère des Aînés, du Mieux-être et du Développement social le **28 janvier 2015, à midi** au plus tard.

Ces demandes doivent être adressées à « Minister of Seniors, Wellness and Social Development », et peuvent être envoyées par l'un des moyens suivants :

- Courriel : improvinghealth@gov.nl.ca
- Fax : **729-7778**
- Courrier : **Department of Seniors, Wellness and Social Development**
West Block, Confederation Building
P.O. Box 8700
St. John's, NL A1B 4J6

Pour de plus amples renseignements sur le Programme provincial de subventions pour la santé et le mieux-être, communiquez avec :

Ministère des Aînés, du Mieux-être et du Développement social
3^e étage, bloc Ouest, Édifice de la Confédération
C.P. 8700
St. John's (T.-N.-L.) A1B 4J6
709-729-3428
improvinghealth@gov.nl.ca



Programme provincial de subventions pour la santé et le mieux-être

Partie 1 : Renseignements d'ordre général

Quel est le nom de l'organisation ou du groupe qui sollicite une subvention?

Qui est la personne-ressource et quelle est l'adresse postale permanente de l'organisation ou du groupe?

Nom de la personne-ressource :		
Titre :		
Rue/casier postal :		
Ville :	Province : T.-N.-L.	Code postal :
Téléphone :		Courriel :

Partie 2 : Renseignements sur votre organisation ou groupe

Décrivez le but de votre organisation ou groupe.

Combien de localités sont servies par votre organisation ou groupe?	
Quels groupes d'âge sont visés par votre organisation ou groupe?	
S'agit-il d'un organisme à but non lucratif?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Votre organisme est-il constitué en personne morale et inscrit au registre des entreprises de Terre-Neuve-et-Labrador? Si oui, veuillez indiquer votre numéro d'entreprise.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Votre organisme est-il inscrit en tant qu'organisme caritatif auprès de l'Agence du revenu du Canada? Si oui, quel est votre numéro d'inscription?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Combien de bénévoles sont actifs au sein de votre organisation ou groupe?	
Combien d'employés rémunérés compte votre organisation ou groupe?	À plein temps : _____ À temps partiel : _____

Partie 3 : Description du projet

Titre du projet :	
<p>Marquez d'une croix chacune des priorités en matière de santé et de mieux-être qui sont ciblées par votre projet.</p> <p> <input type="checkbox"/> Nutrition saine <input type="checkbox"/> Activité physique <input type="checkbox"/> Lutte contre le tabagisme <input type="checkbox"/> Prévention des blessures </p>	
<p>Décrivez le projet : Indiquez comment ce projet contribuera à la santé et au mieux-être de la population que vous servez, et comment il donnera aux citoyens davantage de moyens de vivre une vie saine et active.</p>	

Suite

Décrivez la population ciblée par votre projet (enfants, jeunes, âgés, population en général)													
Sur la population ciblée, à combien estimez-vous le nombre de personnes qui bénéficieront de votre projet?													
Citez les localités qui bénéficieront de votre projet.													
Date de début du projet :		Date de fin du projet :											
<p>Décrivez les éventuels partenariats avec d'autres organisations et dites comment chacun de vos partenaires contribuera à votre projet.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Partenaire</th> <th>Contribution</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Partenaire	Contribution								
Partenaire	Contribution												

Décrivez votre projet en détail à l'aide d'un **plan d'action**. Veuillez remplir les rubriques du tableau ci-dessous, comme suit :

Objectif : le « but » que vous souhaitez atteindre à chaque étape du plan d'action

Action : Mesure que vous entendez prendre pour atteindre l'objectif indiqué

Responsable : Personne qui sera chargée de mettre en œuvre les actions prévues (coordonnateur, membre du conseil d'administration, bénévole – indiquez le titre de la personne)

Échéancier : Période nécessaire pour mener à bien les actions prévues.

Objectif 1

Action	Responsable	Échéancier

Objectif 2

Action	Responsable	Échéancier

Objectif 3

Action	Responsable	Échéancier

Partie 4 : Budget

Veillez remplir le tableau suivant à propos de votre projet.

Article	Description détaillée	Coût	Montant demandé
Total		\$	\$

Prévoyez-vous obtenir des fonds d'autres sources ou une contribution en nature pour votre projet? Si oui, veuillez décrire ces contributions ci-dessous.

Partie 5 : Conditions et avis de confidentialité

Le financement accordé par le ministère des Aînés, du Mieux-être et du Développement social (MAMDS) ne peut être utilisé qu'aux fins décrites dans la présente demande. Dès que l'aide financière a été approuvée, aucun changement important ne peut être apporté aux activités prévues sans le consentement du MAMDS, à qui il appartient de définir, au cas par cas, ce qui constitue un changement important. Par ailleurs, le MAMDS se réserve le droit d'établir l'étendue et la nature des renseignements nécessaires au versement de la subvention. Le MAMDS peut également demander une vérification destinée à contrôler la destination des fonds accordés par le gouvernement. Les fonds qui ne sont pas utilisés aux fins indiquées devront être renvoyés au MAMDS, à défaut de quoi ils deviendront une dette envers l'État. L'organisation ou groupe bénéficiaire est pleinement responsable de ses dettes. Le MAMDS n'honorera pas les demandes visant à payer des dettes. Si une part quelconque des fonds accordés est utilisée pour payer des salaires ou des honoraires, les lois fédérales et provinciales concernant les salaires et les retenues à la source doivent être appliquées (retenues de l'impôt sur le revenu, cotisations à l'assurance-emploi, etc.).

Si possible, le financement accordé par le MAMDS doit être mentionné publiquement. Les publications doivent indiquer clairement l'aide reçue du MAMDS. Un modèle de mention de la contribution du gouvernement peut être remis aux intéressés qui en font la demande. L'organisation ou groupe accepte de respecter et d'appliquer l'esprit et les dispositions des lois en vigueur en matière de droits de la personne. En vertu de l'*Access to Information and Protection of Privacy Act* (loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels), les particuliers peuvent demander et obtenir l'accès à l'information contenue dans les dossiers du gouvernement provincial. S'il reçoit une demande de renseignement concernant la présente demande de subvention, le MAMDS peut vous consulter avant de divulguer quelque information que ce soit. Sachez toutefois que seuls les renseignements personnels et certains renseignements d'ordre financier émanant de tierces parties sont tenus confidentiels. Quand le financement est approuvé, le montant de la subvention, le but pour lequel elle est accordée et le nom de l'organisation bénéficiaire sont considérés comme des renseignements publics.

Avis de confidentialité

Sous l'autorité des responsables du programme de subventions, des renseignements personnels peuvent être recueillis pour les besoins de l'administration du programme. En vertu de l'alinéa 39(1)(C) de l'*Access to Information and Protection of Privacy Act* (loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels), les ministères et organismes gouvernementaux peuvent transmettre des renseignements personnels à d'autres ministères et organismes de Terre-Neuve-et-Labrador pour fins d'examen et de contrôle des demandes, d'analyse des politiques et de recherche d'autres sources éventuelles de financement. On peut adresser toute question et tout commentaire à jennifertaylor@gov.nl.ca.

Partie 6 : Liste de vérification

IMPORTANT : Veuillez examiner votre demande et vérifier que tous les renseignements exigés y figurent.

Vérifiez que vous avez bien :

- Examiné les lignes directrices du programme pour vérifier votre admissibilité et celle de votre

projet;

- Rempli toutes les parties de la demande de subvention;
- Rempli la partie 4 (budget) et indiqué toutes vos sources de financement;
- Signé et daté la partie 7 (autorisation).

Partie 7 : Autorisation

J'atteste que les renseignements fournis dans la présente demande de subvention sont, à ma connaissance, exacts et complets, et approuvés par l'organisation ou le groupe que je représente, et que je suis autorisé(e) à conclure une entente de financement au nom de cette organisation ou de ce groupe. J'affirme que mon organisation ou groupe respecte les critères d'admissibilité de base du Programme provincial de subventions pour la santé et le mieux-être décrits dans la présente demande. J'atteste également que, si la subvention lui est accordée, mon organisation ou groupe respectera toutes les conditions exposées aux présentes, qui constituent l'entente entre les parties.

Si la subvention est accordée

- Je m'engage à présenter un rapport final dans un délai d'un mois après l'achèvement du projet, à défaut de quoi mon organisation ou groupe sera déclaré inadmissible à tout financement ultérieur;
- J'accepte de mentionner, lorsque l'occasion se présente, la contribution financière du ministère des Aînés, du Mieux-être et du Développement social à ce projet.

Nom du responsable autorisé (en lettres moulées) :

Titre :

Si vous envoyez votre demande par courriel, les renseignements ci-dessous tiendront lieu de signature.

Signature du responsable autorisé

Date

DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES DEMANDES : Le 28 janvier 2015	ENVOYEZ VOTRE DEMANDE À : Provincial Health and Wellness Grant Program Department of Seniors, Wellness and Social Development 2nd Floor, West Block Confederation Building P.O. Box 8700 St. John's, NL A1B 4J6 Fax : 709-729-7778 Courriel : improvinghealth@gov.nl.ca	À USAGE INTERNE SEULEMENT : Expert-conseil : Date de réception : Numéro de dossier :
---	--	--